

**MAIRIE DE
CARNETIN**

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 SEPTEMBRE 2020**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **20 septembre 2020**

TABLEAU DE PRESENCE				
Fonctions	Noms	Présent	Absent excusé	Pouvoir à
Conseillers Municipaux	LEROY Pascal	x		
	BEERNAERT Aude	x		
	BIZIEN Roland	x		
	DANILOFF Michel		x	
	DENIZO Hervé	x		
	LEROY Aurore		x	Pouvoir à Pascal LEROY
	MANSON Joël	x		
	PIFFRET Jean-François	x		
	PINCEMAILLE Pascal	x		
	TAUPIN-GARDIN Patrick		x	Pouvoir à Aude BEERNAERT
VIEILLEDEN Laure	x			

☞ ORDRE DU JOUR ☞

- 1 / Approbation des compte-rendus du conseil municipal du 24 juillet 2020
- 2 / Demande de subvention Fond Equipement Rural pour travaux de reprofilage des voiries des deux cours et de la Place de l'église
- 3 / Nomination d'un délégué Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)
- 4 / Renouveau contrat SACPA Animaux Errants
- 5 / Renouveau de la convention « Frais de scolarité » avec la commune de Thorigny-sur-Marne
- 6 / Informations et questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 55 par Monsieur Pascal LEROY, Maire.

- o Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal LEROY propose de désigner Monsieur Pascal PINCEMAILLE comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal des séances du conseil municipal du 24 juillet 2020.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

II- DEMANDE DE SUBVENTION FOND EQUIPEMENT RURAL POUR TRAVAUX DE REPROFILAGE DES VOIRIES DES DEUX COURS ET DE LA PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, adjoint chargé du dossier.

Celui-ci rappelle à l'assemblée que les travaux de reprofilage des voiries des deux cours et de la place de l'église ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Fond d'Équipement Rural du conseil départemental. Le dossier ayant été validé, d'un point technique, par l'Agence Routière Territoriale, il est passé en commission départementale le 09 septembre. Le dossier a été réputé complet.

Pour finaliser ce dossier, il convient d'approuver le programme des travaux dont le coût prévisionnel est estimé à 152 625,00€ HT soit 183 150,00€ TTC et de s'engager sur la réalisation de cette opération.

Le taux de la subvention demandée est de 50% maximum appliqué à un montant subventionnable plafonné à 100 000€ HT. Le montant de la subvention départementale constitue un plafond non susceptible d'être révisé à la hausse, même si l'opération se réalise à un coût plus élevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'APPROUVER** le programme des travaux présenté,
- **de S'ENGAGER**
 - sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
 - à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date d'acceptation de conseil départemental,
 - à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles liées à cette opération,
 - à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
 - à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
 - à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2020 article 2152
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

III – NOMINATION D'UN DELEGUE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA)

Monsieur le Maire informe que la SPLA Marne et Gondoire Aménagement est administrée par une Assemblée générale, une Assemblée spéciale et un Conseil d'administration composés de représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires.

Ses représentants sont désignés par l'assemblée délibérante de chacune des collectivités actionnaires, conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et aux articles R. 1524-2 à R. 1524-6 du même code.

La commune Carnetin détient trois (3) actions d'une valeur de 200 euros de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

Compte tenu de cette participation au capital social de la société, il est proposé de désigner un délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De DESIGNER** Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN pour représenter la commune au sein des Assemblées de la SPLA Marne et Gondoire Aménagement.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IV – RENOUELEMENT DU CONTRAT S.A.C.P.A. - ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 25 novembre 2016 et la loi 99-5 du 06/01/1999 du Code Rural imposant aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire.

Le contrat actuel de prise en charge des animaux domestiques errants avec le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) arrive au terme des 4 années au 31/12/2020.

Il est proposé de renouveler ce contrat avec la même société pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Le coût de la prestation pour l'année 2021 est de 385,23 € HT pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **de RENOUELER** le contrat avec la Service pour Assistance et Contrôle du Peuplement Animal - SACPA
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de 4 ans, renouvelable tacitement chaque année, pour la prise en charge des animaux domestiques errants avec la Sté SACPA et
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

V – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « FRAIS DE SCOLARITE » AVEC LA COMMUNE DE THORIGNY-SUR-MARNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les enfants de 3 à 10 ans sont scolarisés sur la commune de Thorigny-sur-Marne depuis 1986 et que la convention qui lie les deux communes est arrivée à échéance le 30 août dernier.

Cette convention concerne les frais de scolarité des enfants fréquentant les écoles de Thorigny-sur-Marne.

A la rentrée de septembre 2020, 23 enfants sont scolarisés sur les écoles de Thorigny-sur-Marne dont principalement le groupe scolaire des Pointes.

Le calcul de la participation est basé sur les frais de fonctionnement et d'investissement au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur Carnetin. Cette participation sera communiquée à la mairie de Carnetin fin février de chaque année afin de prévoir la dépense au budget primitif.

La convention, établie pour un an à compter du 1^{er} septembre 2020, sera reconduite 3 fois sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties en tenant compte d'un délai d'un trimestre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de frais de scolarité avec la commune de Thorigny s/ Marne
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021 article 6558

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

○ **Achat de terrains**

Monsieur le Maire informe de son rendez-vous avec Maître François DUBREUIL concernant l'acquisition du terrain derrière la mairie qui devrait être effective avant le 15 décembre 2020.

L'acquisition des terrains en contre bas du point de vue de la Croix sera réalisée en 2021.

○ **Cinéma le Cinq**

Monsieur le Maire informe que 185 personnes ont profité de l'évènement : « Un été au Cinéma » que la commune a financé à hauteur de 2.5 € par billet.

○ **Marché campagnard**

Monsieur le Maire informe que le marché campagnard se déroulera dimanche 4 octobre prochain, sauf contrainte préfectorale. Le marché sera installé sur la pelouse de la mairie. 25 exposants sont prévus tel que rôtisserie, maraicher, huitres et crustacés, champagne, caviste, fromager, apiculteur, boulanger-pâtissier, chocolatier, crêpes et gaufres, fleuriste, artisanat...

L'association Trotte Sentiers 77 organise 2 randonnées avec départ sur le marché.

○ **Fêtes de Noël**

- Les aînés : compte tenu de la Covid, le traditionnel goûter ne sera pas organisé cette année. D'autres propositions sont à étude.
- Les enfants : le maintien ou non du spectacle des petits et de la sortie cinéma sera décidé en fonction de l'évolution de l'épidémie.

○ **Randonnées Meli-Mélo**

Une randonnée de 26 km avec départ à Carnetin aura lieu dimanche 27 septembre.

○ **Tapage nocturne**

Monsieur Joël MANSON demande des informations sur le tapage nocturne du samedi 12 septembre dernier. Monsieur le Maire et Monsieur Hervé DENIZO informent qu'ils ont rencontré les propriétaires des deux logements touristiques présents sur la commune.

○ **Eclairage public**

Monsieur Hervé DENIZO informe qu'après étude, il n'est pas pertinent de renouveler le contrat annuel d'entretien de l'éclairage public, la somme des interventions à la demande étant très inférieure au montant du contrat.

○ **Fibre**

Monsieur Hervé DENIZO informe que l'installation du réseau principal est réalisée. La commercialisation auprès des résidents commencera à partir du 29 octobre 2020.

○ **Travaux**

Monsieur Hervé DENIZO informe que l'entreprise TPIDF a installé sa base de vie près du château d'eau. La circulation sur la RD 105A devrait être rétablie d'ici à 3 semaines.

Un arrêt de bus provisoire a été installé place Braun.

De grands conteneurs pour ordures ménagères sont entreposés place de l'église.

○ **Rénovation de l'immeuble du 5 rue de la Croix**

Monsieur Hervé DENIZO informe que le début des travaux est programmé au printemps 2021.

○ **Bus**

Monsieur Roland BIZIEN déplore que les bus roulent trop vite sur la commune. Le service de transport a déjà été contacté pour la rue de la Croix. Il le sera de nouveau.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40

Emargements		
Pascal LEROY	Patrick TAUPIN-GARDIN <i>Absent excusé</i> <i>Pouvoir à Aude BEERNAERT</i>	Hervé DENIZO
Aude BEERNAERT	Roland BIZIEN	Michel DANILOFF <i>Absent excusé</i>
Aurore LEROY <i>Absente excusée</i> <i>Pouvoir à Pascal LEROY</i>	Joël MANSON	Jean-François PIFFRET
Pascal PINCEMAILLE	Laure VIEILLEDEN	